

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécycy
Séance du 29 avril 2024**

L'an 2024 et le 29 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes CACHO Magalie, DEROUET Catheline, MM FERRAND Christian, BOUGRAT Patrick, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes BRAS Elodie (a donné pouvoir à Magalie CACHO), CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Philippe SARREAU), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET), JOUAN Séverine (a donné pouvoir à Thomas MILLIET), MM GANGNERON Antoine (a donné pouvoir à Christian FERRAND), LAUNAY Aurélien (a donné pouvoir à Francis MOUROUX)

Secrétaire de séance : Mr Patrick BOUGRAT

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 8
- Votants : 14

Date de la convocation : 23 avril 2024

Date d'affichage : 23 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication sur le site Internet de la commune le

Ordre du Jour :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 22 mars 2024
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
 - Achat de la balayeuse
 - Réunion Participation Citoyenne
 - Réunion RWE et nouveau projet
- d. Délibérations
 - Fonds de solidarité pour le logement
 - Permis de démolir
 - Demande de subvention de l'Ecole

Subvention exceptionnelle Fête du Village
Liste de non-valeur pour approbation

d. Questions diverses

Projet Cantine

Demande de subvention « les Frères du Berry »

Voiries

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Mr Patrick BOUGRAT est désigné secrétaire de séance.

b. Approbation du compte-rendu du conseil du 22 mars 2024

Le compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

c. Evènements et décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal

- Achat de la balayeuse

Une machine a été achetée permettant de « racler » les trottoirs et bordures et de balayer ainsi les surfaces, avant de ramasser les herbes, mousses. Les agents techniques l'ont déjà utilisée et le résultat est satisfaisant.

Par ailleurs, comme cela était prévu, et suite à une demande des habitants, des places de parking ont été créées dans le lotissement de l'Ormée.

- Réunion Participation Citoyenne

Une réunion entre l'ensemble des référents citoyens et les gendarmes ont eu lieu (deux référents de gendarmerie pour la commune : Clément MORLAY et Camélia BECKIUS). Les gendarmes indiquent la présence de vols de véhicules, de matériel agricole et de cambriolages dans les habitations. Ces derniers ont souvent lieu en matinée.

Ils conseillent aux habitants partant en vacances de s'inscrire au dispositif « tranquillité vacances ». Concernant les « rave party », une intervention extrêmement rapide est nécessaire pour s'assurer que les raveurs ne puissent pas rester ; ainsi, au moindre regroupement de foule, voitures, caravanes ou camping-cars, il est conseillé d'appeler rapidement les gendarmes.

- Réunion RWE et nouveau projet

Une réunion avec RWE a eu lieu pour le futur projet photovoltaïque, une lettre d'information sera distribuée à l'ensemble des habitants par RWE expliquant le projet d'ici deux semaines. Le projet est en cours d'évolution car il est maintenant nécessaire de faire de « l'agri-photovoltaïsme » avec certaines contraintes et exigences.

Par ailleurs, un second projet est en étude sur la commune de Brécly.

d. Délibérations

1. Fonds de solidarité pour le logement

Référence : 2024_019

Objet : Participation de la commune au Fonds de solidarité pour le logement

La direction départementale de l'habitat, insertion et emploi a sollicité la commune pour connaître le montant annuel 2024 alloué au Fonds de solidarité pour le logement, qui regroupe les aides au logement, à l'énergie et à l'eau en direction des personnes défavorisées.

En 2023, 1 183 euros ont été versés à des habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue la somme de 400€ au Fonds de solidarité pour le Logement en 2024.

2. Permis de démolir

Référence : 2024_020

Objet : Instauration du permis de démolir sur la commune

Depuis l'approbation du PLUi, il n'avait pas été pris de nouvelle délibération concernant la mise en place d'une obligation de demander l'avis de la commune avant toute démolition. Pour rappel, dans le périmètre de protection du château de Brécy, cette autorisation de démolir est obligatoire. Mais il est nécessaire de l'instaurer également en dehors du périmètre de protection, afin de suivre l'évolution du bâti sur la commune et de protéger le patrimoine existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure la mise en place d'un permis de démolir sur l'ensemble de la commune.

3. Demande de subvention exceptionnelle de l'école

Référence : 2024_021

Objet : Subvention pour l'école

Les élèves et leurs instituteurs ont fait une demande de subvention exceptionnelle auprès de la commune pour financer la participation des 5 classes au festival « Mom en Théâtre » ayant lieu en juin à Rians : spectacle, atelier et transport.

L'ensemble des sorties qui seront réalisées cette année est présenté, ainsi que les dépenses prévues. Le Conseil Municipal souhaiterait un budget détaillé, avec l'ensemble des recettes et des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 8€ par enfant scolarisé pour la participation au festival « Mom en Théâtre ». Cette somme sera versée à la coopérative scolaire.

4. Subvention exceptionnelle Fête du Village

Référence : 2024_022

Objet : Subvention Fête du Village

Chaque année, la fête du village de Brécy est organisée par la municipalité et toutes les associations du village.

Il a été validé le principe que ce soit l'association Brécy Pêche 18 qui s'occupe des comptes, de la caisse, et des achats.

Mais il est nécessaire d'avoir un « fonds de roulement en trésorerie » afin que l'association puisse acheter les denrées pour préparer la fête du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1 000€ à l'association Brécy Pêche 18 pour trésorerie de la Fête du Village.

5. Liste de non-valeur

Référence : 2024_023

Objet : Liste de non-valeur

La Trésorerie a fait parvenir une liste de créances admises en « non-valeur » c'est-à-dire non recouvrables pour elle.

Le total s'élève à 2 984,17€.

Le Conseil Municipal doit approuver cette liste partiellement, totalement, ou la refuser.

Il s'agit de créances liées à l'eau et l'assainissement essentiellement ; et les sommes ne peuvent être recouvrées en raison soit de décès, ou de surendettement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur la somme de 2 984.17€.

e. Questions diverses

- Projet Cantine

L'étude de sol a eu lieu, tout comme les études amiante et plomb.

Un nouveau plan a été proposé par l'architecte.

Le CIT viendra le lundi 13 mai à l'école maternelle pour apporter un conseil quant à l'aménagement possible à venir. Des plans ont été réalisés.

- Demande de subvention « les Frères du Berry »

Un habitant de Brécy a pour projet de participer avec son frère, au 4L Trophy, en février 2025. Il a sollicité la commune pour une subvention. Il lui sera proposé de venir présenter son projet en Conseil Municipal.

- Voiries

Une commission voirie a eu lieu, permettant de dégager des priorités pour l'année à venir.

Des devis sont en cours de réalisation.

- Divers

Un Conseil d'Administration du Foyer Rural a eu lieu, et Karine MINARD, actuelle présidente, a présenté sa démission qui sera effective après l'AG qui aura lieu le 3 juillet.

Le terrain acquis derrière l'église est en cours de nettoyage.

Le city stade est glissant, un produit a été acheté mais n'est pas encore arrivé pour le nettoyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le prochain conseil est fixé au vendredi 31 mai à 19h.

Brécy le *17 mai 2024*

Le Maire,

Christian FERRAND



Le Secrétaire de séance,

Patrick BOUGRAT

